

# 5<sup>c</sup>. Journal du Lot 5<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

### Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

### Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## HARMONIE

Si jamais j'étais examinateur dans une épreuve de droit administratif, je m'amuserais à poser de temps en temps une question fort intéressante : « Monsieur, dirai-je au candidat, pourriez-vous indiquer combien de ministères de l'Instruction publique nous comptons en France. »

Ce serait en effet une grave erreur de croire que malgré nos prétendues habitudes de centralisation à outrance et de distinction sévère des fonctions nous ne possédons qu'un seul ministère chargé de l'enseignement national, celui qui arbore son drapeau au coin de la rue Bellechasse et de la rue de Grenelle. Il ne faut pas beaucoup s'éloigner pour trouver un ministère concurrent. Il suffit de traverser la rue; quelques pas plus loin flotte un autre drapeau non moins officiel. C'est le ministère du commerce et de l'industrie.

Or une des principales occupations de ce dernier département d'Etat c'est de faire la concurrence au voisin d'en face, sous le prétexte de développer l'enseignement technique. Traversons un jardin. Nous voici dans les dépendances du ministère de l'Agriculture. Là un huissier complaisant vous indiquera, si vous le désirez, les bureaux de l'enseignement agricole.

Si vous comparez que les ministères guerriers ont aussi leur enseignement, voilà déjà cinq ministères qui concourent à donner aux jeunes Français des connaissances de tout ordre. Et j'oubliais les sourds-muets qui relèvent, si je ne me trompe, du ministère de l'Intérieur, les futurs administrateurs des colonies qui se forment à l'Ecole coloniale et les élèves des Ponts et Chaussées et des Mines qui relèvent des Travaux publics.

Si l'on tient compte encore des écoles spéciales rattachées au sous-secrétariat des Postes, nous obtenons 9 ministères chargés de l'enseignement sur douze départements ministériels, les trois quarts.

A vrai dire, il serait injuste de les mettre tous sur le même plan. Il y a des écoles techniques très spéciales dont le rattachement au département ministériel qui leur correspond est la chose du monde la plus normale et contre quoi il serait absurde de protester : que les postes et télégraphes forment leurs ingénieurs électriciens, que les Travaux publics donnent à leurs futurs ingénieurs des mines et des Ponts-et-Chaussées une culture spéciale, que les colonies recrutent leur personnel d'administrateurs, du moins pour la plus grande partie, parmi les jeunes gens qu'elles ont préparés à ces fonctions, rien de plus naturel, et il n'y a aucune objection à faire lorsqu'une administration fortement spécialisée croit nécessaire de faire subir dans une école spéciale à ceux qui se présentent pour remplir des emplois, un stage préliminaire qui leur permet ensuite d'agir avec plus de certitude et plus d'autorité.

Sans avoir la superstition de la spécialisation à outrance par le moyen d'incessants concours, on peut bien reconnaître que tempéré et réduit à des proportions rationnelles, ce système présente des avantages incontestables.

Mais s'il en est ainsi dans certains cas, il en est malheureusement beaucoup d'autres où nous ne retrouvons plus la même raison suffisante. Je citerai par exemple, l'Ecole Polytechnique. Pourquoi cette école où des mathématiciens achèvent de se perfectionner dans leur art et qui donne aussi bien des ingénieurs des mines ou des Ponts et Chaussées que des officiers d'artillerie, reste-t-elle rattachée au ministère de la guerre et est-elle commandée par un général ?

Encore ici est-il possible d'invoquer des raisons de l'ordre historique et de faire remarquer qu'il s'agit encore d'une école spéciale. Mais quand il est question d'un enseignement d'ordre général donné dans un grand nombre d'écoles, on est bien contraint de

reconnaître qu'il s'agit vraiment de la dislocation d'une fonction qui appartient bien en propre au ministère de l'Instruction publique.

Tel est le cas manifestement d'un certain nombre d'écoles ressortissant du ministère de l'Agriculture, mais surtout de celles qui sont groupées au ministère du Commerce sous la direction de l'enseignement technique. La vérité est que ces écoles font double emploi avec les écoles primaires supérieures. Quoi que fassent les écoles techniques du commerce pour se spécialiser et se distinguer des écoles primaires supérieures proprement dites, l'expérience a suffisamment prouvé que cette dernière forme d'organisation scolaire est celle à laquelle l'autre tend consciemment ou non, parce qu'elle représente un organisme infiniment plus souple et partant capable de rendre plus de service. C'est pour cela que l'enseignement technique lui a déclaré la guerre, une guerre à mort sans merci.

Fort du budget relativement considérable dont il bénéficie, il croit son succès prochain, mais il faut espérer qu'un débat sérieusement ouvert devant les Chambres ne tardera pas à amener les partisans intraitables à une plus juste appréciation des choses et à mettre un terme à un intolérable gaspillage d'argent et de forces.

Pierre POISSON,  
Député du Gard.

### Les élections municipales

On sait qu'à la suite de conférences entre un certain nombre de députés radicaux, radicaux-socialistes, socialistes et socialistes unifiés, l'adresse d'un manifeste aux électeurs républicains avait été décidée.

Ce manifeste, rédigé par une commission composée de MM. Breton, Steeg, Pelletan, Paul Brousse, F. Buisson et Violette, va être publié. En voici le passage essentiel :

« Nul ne songe à demander à aucun des partis de gauche, ni abandon d'aucun article de son programme, ni abdication d'aucune parcelle de son autonomie. Il faut que chacun reste juge de sa discipline, et nul atteinte ne doit être portée aux règles qu'il s'est données, ni à la part d'action et d'autorité qu'il a déléguée à ses organisations, Comités, Conseils, Congrès ou Fédération.

» Au premier tour, si l'accord ne s'est pas établi, que chacun déploie son drapeau et cherche à le faire triompher. C'est l'honneur des partis d'affirmer leurs revendications et leurs doctrines. Mais n'oublions jamais, même pendant les luttes du premier tour, d'avoir l'union qui, au scrutin définitif, s'impose à tous contre l'ennemi commun.

» Nous ne pouvons être séparés par un fossé infranchissable de ceux qui, indifférents à l'indépendance et aux libertés de la nation, rêveraient de laisser sans défense, contre les attentats de la force brutale et les entreprises des monarchies militaires, la France de 89 et de 93, le grand foyer des idées et droits populaires et d'émancipation laïque dans le monde. Mais ce serait calomnier tous les partis organisés, que de croire qu'il peut y avoir là autre chose que des égarements individuels.

» Songez à l'œuvre que nous avons à accomplir en commun. Le parti républicain, à l'heure actuelle, doit, de l'aveu de tous, réaliser la partie sociale de son programme en introduisant la justice dans l'impôt, en assurant les retraites des travailleurs, en délivrant le pays de la jouissance abusive des grands monopoles, en un mot, en transportant dans ce domaine économique les principes de justice, de liberté et d'égalité de la Révolution.

» Citoyens, les élections municipales exerceront sur le progrès démocratique une action décisive. Restez unis en mai prochain, comme vous l'avez été en 1906 et 1902.

» Si des querelles personnelles, des convoitises, des rancunes, des défiances, venaient à rompre l'accord nécessaire des partis de gauche, susciter des compromissions louches, des coalitions monstrueuses avec les ennemis de la République, le dégoût et la colère des républicains et des socialistes sauraient impitoyablement flétrir l'ignominie de ces trahisons et imposer le respect de la discipline à ceux qui tenteraient de s'y soustraire.

» Citoyens, l'union seule des partis de gauche a fait la République, seule l'a sauvée des catastrophes menaçantes. L'union, seule, apportera à tous les garanties de sécurité, de bien-être et de dignité qui sont l'honneur de nos programmes et la souriante beauté de l'idée républicaine et sociale.»

### A l'extérieur

En Italie toute l'attention des milieux politiques est maintenant concentrée sur le choix que le gouvernement va faire pour remplacer feu le comte Tornelli à l'ambassade de Paris. On parle du marquis di Rudini, du marquis Visconti-Venosta et d'autres personnalités moins importantes pour ce poste. Le marquis di Rudini, ancien premier ministre conservateur, est un fidèle ami de la France et s'est toujours efforcé d'éviter toute cause de froissement entre les deux pays; il serait donc bien vu à Paris. Le marquis Visconti-Venosta serait, toutefois, plus populaire parmi nous. On se souvient qu'à la conférence d'Algésiras, où ce diplomate représentait l'Italie, il a toujours très loyalement appuyé les revendications françaises, au grand mécontentement des délégués allemands et plus particulièrement du fameux comte de Tattenbach. Cette attitude méritait que le marquis Visconti-Venosta soit considéré à Paris comme persona gratissima.

Au Portugal, le gouvernement ayant interdit toute procession religieuse dans les rues de Lisbonne le jour des Rameaux, aucun incident regrettable n'a surgi et l'ordre paraît en train de se rétablir, bien que chaque parti rejette sur l'autre la responsabilité des sanglantes rencontres du dimanche 5 avril.

### EN RUSSIE

#### Les agissements d'un fonctionnaire

Une instruction vient d'être ouverte contre M. Pavlov, ancien ministre de Russie en Corée, qui est accusé de dilapidation de fonds d'Etat, commise plus particulièrement au moment de la guerre russo-japonaise. On s'attend à des révélations sensationnelles. Déjà, le prince Oulomski, directeur de la Banque russo-chinoise, a fait au sujet de cette affaire les intéressantes déclarations qu'on va lire :

« Juste au moment, dit-il, où la lutte décisive allait se livrer entre nous et les Japonais, notre Trésor se trouva entre les mains de M. Pavlov.

» Après avoir été obligé par les événements de quitter la Corée, il avait reçu l'ordre de s'établir à Shanghai, et plusieurs millions avaient été mis à sa disposition pour qu'il pût aller au mieux aux besoins de la flotte de l'amiral Rodjestvensky, qui devait se frayer passage à Vladivostok.

» L'amiral Rodjestvensky avait télégraphié à M. Pavlov qu'il aurait grandement besoin d'une douzaine de vapeurs assez neufs, en parfait état et pouvant marcher à grande vitesse. Ces vapeurs devaient être chargés de charbon et de vivres, et accompagner la flotte pendant la dernière partie du grand voyage.

» M. Pavlov acheta de vieux bateaux, complètement inutilisables, et les paya le double de leur valeur. Il fut chargé d'acheter de la viande salée à 75 centimes la livre russe, mais il acheta au lieu de cela du suif de bœuf qu'il payait 2 francs la livre. Le gouvernement lui

ordonna d'acheter pour la garnison de Port-Arthur 63.000 paires de bottes; ces bottes coûtaient, à Shanghai, 3 ou 4 dollars la paire; mais M. Pavlov les paya 13 roubles la paire... d'après ce qu'il assure. »

Le prince est intervenu parce qu'on avait accusé la banque russo-chinoise d'être mêlée aux affaires du ministre Pavlov.

### INFORMATIONS

#### Au Maroc

##### Le mutisme du général Liautey

Le général Liautey, dans un télégramme adressé au ministère de la guerre, indique que la conversation que lui prête un journal du matin avec son correspondant est fantaisiste. Il a déclaré à un correspondant qui était venu le trouver, qu'il n'avait aucun renseignement à lui fournir. Le général Liautey fait observer, à ce propos, qu'en ce qui concerne les postes à créer pour assurer la pacification définitive de la Chaouïa, la chose dépend des circonstances et relève exclusivement de l'autorité du général d'Amade.

##### Moulay-Hafid marche sur Settât

Les nouvelles reçues de Marrakech confirment que Kittani aurait rejoint Moulay-Hafid et qu'une grande partie des troupes a passé la rivière marchant sur Settât.

##### A Saffi

On attend le frère de Glaoui, avec 300 cavaliers, venant de Marrakech. Il serait nommé gouverneur de Saffi.

##### Dans le Sud-Oranais

D'après les renseignements transmis par le général Bailloud au ministre de la guerre, la situation dans le Sud-Oranais est la suivante :

La harka est actuellement répartie en trois échelons :

Le premier est campé aux puits de Mengour, à vingt-cinq kilomètres environ des colonnes françaises formées à El-Menebba; il est composé de gens du Haut-Guir et de l'oued Haïbert, qui ont répondu les premiers à l'appel de Moulay-Lhassen, et de quelques gens d'Aïn-Chair. Il comprend 2.000 à 3.000 combattants.

Le deuxième échelon, campé à Daouret-ès-Seba, est formé de la zaouïa de Moulay-Lhassen et comprend également des gens du Haut-Guir et de l'oued Haïbert. Il s'est mis en mouvement dans la direction d'Aïn-Chair, sous la conduite du marabout en personne.

Le troisième échelon est constitué par les éléments en formation dans le Haut-Guir ou le Tafilalet. Bou-Denib est, comme toujours, le point de concentration des harkas du Tafilalet; leurs intentions ne sont pas encore bien nettes; elles iront grossir les forces de Moulay-Lhassen, ou opéreront pour leur propre compte.

Dans tous les cas, ce qui est certain, c'est que la harka a fait un bond sérieux en avant. Il est maintenant hors de doute que nous pouvons être attaqués d'ici à quelques jours par des forces supérieures.

##### Les Rapports du Général d'Amade

M. Clemenceau, président du conseil, a envoyé à M. Paul Deschanel, président de la commission des affaires intérieures, tous les rapports relatifs au débarquement de nos troupes à Casablanca et à la première partie des opérations du général Drude, ainsi qu'un rapport de M. Renault sur ces événements. Ces documents seront publiés au « Journal officiel ».

##### Le voyage de M. Milliès-Lacroix

M. Milliès-Lacroix à Lisbonne, est allé visiter l'asile Saint-Louis, l'école française et la Société de géographie. A un déjeuner qui lui était offert, des toasts ont été portés par M. Milliès-Lacroix, le président du Conseil, le ministre des affaires étrangères de Portugal et M. Saint-René-Taillandier.

M. Milliès-Lacroix a fait des vœux pour la famille royale de Portugal et la prospérité du royaume.

M. Ferreira Amaral, président du Conseil, a levé son verre en l'honneur du président Fallières, puis il a bu à la France et à sa prospérité.

M. Milliès-Lacroix, accompagné par M. Saint-René-Taillandier et le ministre des affaires étrangères, s'est rendu au palais des Necessidades.

Le ministre est parti le soir à bord de l'« Amazone ».

##### Les relations franco-allemandes

Le premier échange de vues officiels entre les Comités commerciaux de Paris et Berlin vient d'avoir lieu à Paris. L'union la plus complète existe entre les deux organisations pour favoriser les relations commerciales entre les deux pays, notamment au sujet des transports accélérés des voyageurs de toutes classes et des marchandises, de l'abaissement du tarif postal des imprimés, du régime uniforme, de la validité des brevets et le respect des marques de fabrique, des améliorations à apporter au régime douanier, de l'assistance que devront se prêter les deux Comités pour tous les renseignements qui pourront être demandés, pour toutes les difficultés d'ordre administratif qui pourront surgir, et enfin au point de vue de la propagande qui se fera pour augmenter l'activité commerciale et industrielle des deux pays.

##### Mme Syveton contre M. Jaurès

En 1904, à la suite de la mort de M. Gabriel Syveton, M. Jean Jaurès a publié dans l'« Humanité » une série d'articles où il concluait à l'assassinat du député du deuxième arrondissement. A raison de ces articles où elle était prise à partie, tant dans son rôle dans l'instruction ouverte pour rechercher les causes de la mort de son mari, Mme veuve Syveton a formé contre le directeur et le gérant de l'« Humanité » une action en 100.000 fr. de dommages-intérêts, réduits depuis à 80.000 francs.

Après plus de trois ans d'incidents divers, ce procès a été enfin plaidé au fond, devant la première chambre civile, par M. Michel Pelletier pour Mme Syveton et M. Paul Morel pour l'« Humanité ».

Aujourd'hui, le tribunal a rendu son jugement : il y déclare entre autres choses que M. Jaurès n'a pas tenté d'établir ou de vérifier le fait de faux témoignages imputé à Mme Syveton et que d'après l'enquête, la mort de M. Syveton serait le résultat d'un suicide.

Bref, M. Jaurès et son gérant sont condamnés solidairement à 5.000 fr. de dommages-intérêts et cinq insertions du jugement, dont le prix, au total, ne devra pas dépasser 1.000 francs.

### En Espagne

#### Le Procès des Terroristes

Après la plaidoirie du défenseur de Juan Rull, dont le principal argument est que Juan Rull a été l'objet d'une étroite surveillance de la part de la police, sans que celle-ci ait pu jamais rien découvrir pouvant le compromettre, le président demande aux accusés s'ils n'ont rien à ajouter. Tous protestent de leur innocence.

Puis le président fait le résumé général des débats.

Le jury avait à répondre à cinquante-sept questions.

Un verdict de culpabilité a été rendu contre Juan Rull, Hermenegildo Rull, Maria Queralt, Trigueros et Peral, Perello a été déclaré non coupable.

Juan Rull, Hermenegildo Rull et Maria Queralt sont condamnés à la peine de mort.

José Rull est condamné à dix-sept ans de chaîne; Amadeo Trilla, à vingt-quatre ans; Francisco Trigueros, à quatorze ans; Ramundo Bur-

guet, à quatre mois. Perello et Peral sont acquittés.

La mère de Burguet, après la lecture de l'arrêt, remit à Hermenegildo Rull un canif enveloppé dans du papier. Avec ce canif celui-ci essaya de se suicider, mais les gardes l'en empêchèrent.

#### Dans l'Afrique occidentale française

On n'a reçu jusqu'à présent aucun câblogramme permettant de confirmer l'information que le capitaine d'infanterie coloniale Guérin aurait été assassiné à Bouake (Côte d'Ivoire), par un indigène à la sortie du tribunal.

L'administration des colonies a demandé des nouvelles d'urgence.

Le cabinet du ministre vient d'être avisé par câblogramme, que le 25 février, le directeur de la Compagnie française du Congo, M. Vasseur, a été trouvé mort dans sa chambre, à Boyengha.

Une enquête a été ouverte afin de savoir s'il y avait eu suicide ou crime. Dès que l'autopsie sera faite, le résultat en sera communiqué au ministre.

#### Message du Président Roosevelt

Le président Roosevelt a adressé au Congrès un Message dans lequel il demande de faire entrer dans le budget de la marine les crédits nécessaires à la construction immédiate de quatre cuirassés du plus grand modèle.

Dans son exposé des motifs, le président dit que la doctrine de l'Angleterre en matière de politique navale doit être adoptée. Il constate que la dernière Conférence de La Haye a démontré que les puissances ne seront pas d'accord avant un certain temps, si jamais elles le sont, pour limiter les armements navals.

« Tout en utilisant le plus possible l'arbitrage, dit-il, on ne peut pas compter sur lui comme un remède très efficace. Ne construire qu'un ou deux cuirassés par an ce serait pour les Etats-Unis reculer ou diminuer leur importance parmi les grandes nations. Une telle politique inavouée, si nous n'avions en face de nous qu'un océan, le serait doublement alors que nous en avons deux. »

En terminant, M. Roosevelt dit : « Les Etats-Unis ne doivent pas se laisser aller à cette illusion que, contrairement à l'ordre des événements humains, ils éviteront toujours de pénibles appels aux armes dont abonde l'histoire des autres nations. Les Etats-Unis ont droit parmi les puissances à un rang qu'ils perdraient par une réputation de faiblesse. Si nous voulons éviter les insultes, nous devons être en mesure de les repousser. Si nous voulons assurer la paix qui est un des plus puissants instruments de notre prospérité grandissante, il faut qu'on sache qu'en tout temps nous sommes prêts à la guerre. »

### Petites Nouvelles

Quatre cents étudiants de l'Université de Kazan, à Saint-Petersbourg, qui avaient décidé de se mettre en grève, ont été arrêtés.

Le président Roosevelt enverra au congrès américain un message dans lequel il préconisera la mise en chantier de trois nouveaux cuirassés.

M. Thomson, ministre de la marine a quitté Paris : il fera un voyage de quelques jours en Italie et en Autriche.

On a arrêté en Allemagne, plusieurs membres d'une Association qui fabrique de faux coupons de rentes françaises.

La cour criminelle a confirmé sa décision, enjoignant à l'Union London Bank de produire devant le tribunal de Bow Street le pli cacheté de Lemoine.

Un incendie d'une extrême violence a détruit un important faubourg de Boston : la plupart des monuments

publics ont été détruits, et le nombre des victimes est très élevé.

M. Clemenceau, qui devait s'absenter durant deux ou trois jours à la fin de cette semaine, a dû renoncer à prendre ce congé à cause de l'arrivée à Paris du général Liautey et de M. Regnaud.

M. Barthou qui devait quitter Paris pour se rendre en Italie, en est empêché par une indisposition de son fils

## CHRONIQUE LOCALE

### Fichu convive !

Nous lisons dans le *Republicain*, le compte rendu du banquet des Cadets du Quercy, résidant à Paris.

Aux dires de notre confrère, la fête fut magnifique, le succès dépassa toutes les espérances. Pourquoi pas ? MM. Bérail, Rey et Bourdin y assistaient !

Nous entendons bien que de telles agapes à 600 kilomètres de la petite patrie, doivent rester simplement amicales ; mais le moyen d'empêcher la plus petite discorde de s'y glisser, de laisser à la porte rancunes, haines, colères, rage qui mordent le cœur de tant de personnages ?

A notre avis, il n'y a qu'un moyen : c'est de ne se réunir qu'entre amis sûrs et sincères.

Car il n'est pas vrai, quoiqu'on en dise, que des hommes qui, tous les jours luttent avec apreté, avec violence les uns contre les autres, puissent même durant une minute, fraterniser, oublier leurs querelles, serrer des mains que la veille, ils refusaient et qu'ils refuseront le lendemain.

Mieux vaut rester chez soi. Et c'est si vrai, que le sénateur panamitarde qualifié « d'honorable » dans le compte rendu, n'a pas pu brider cette haine qu'il nourrit contre ses adversaires : il a été, malgré lui, obligé de dire un mot à l'adresse de ces adversaires qui dans le Lot lui rendent la vie difficile, et auxquels il ne pardonne pas le mépris qu'ils ont pour lui.

Dans ce banquet que le compte rendu déclare fraternel, où ces adversaires auraient pu se trouver, le sénateur chéguard qui n'est certes pas une gloire pour le Lot, alors qu'il lui eût été facile de l'être, a parlé « des haines qui vous guettent, des injures que l'on méprise ».

Eh bien, si des républicains assistaient à ce banquet fraternel, ils ont dû être désagréablement surpris d'entendre les paroles du panamitarde.

Certes non, ce politicien gloutin n'oublie pas ses rancœurs et quand il crie son désir de ne se souvenir que des amitiés, ce n'est pas vrai, car c'est plus fort que lui ; il est obligé de hurler avant tout et surtout la haine qui le tonaille, qui le rongé !

En vérité, le panamitarde prouve qu'il est un fichu convive de banquet fraternel.

Dans ces conditions, il est préférable pour lui et pour tous, qu'il reste à la maison : mais on ferait mieux de l'y laisser, car il est plus que probable qu'il sera le dernier à saisir ce que sa présence a d'insolite dans un banquet « fraternel ».

LOUIS BONNET.

### Elections municipales

Le *Republicain* et la *Petite Gironde* publient la liste des candidats radicaux aux élections municipales du 3 mai.

Nous sommes autorisé à dire que

ce n'est pas la liste exacte du parti radical et radical-socialiste.

Nous la publierons dans notre prochain numéro.

### Ponts et Chaussées

Notre compatriote, M. Lafage (Gérard) commis des ponts et chaussées de 2<sup>e</sup> classe (précédemment dans le Lot), attaché dans le département de la Seine-Inférieure, au service maritime (2<sup>e</sup> section), sera attaché à dater du 16 avril 1908, dans le département de Lot-et-Garonne, au service de chemin de fer.

### Postes

Sont nommés facteurs dans le Lot MM. Vaysse, à Martel, et Lagarouste à Puy-l'Evêque.

### Legs Grandou

Il est rappelé aux intéressés qu'à sa session d'avril le Conseil général du Lot aura à attribuer les prix provenant du legs Grandou aux tuteurs et tutrices qui auront le mieux rempli leurs devoirs dans la direction de l'avenir de leurs pupilles et dans l'administration de leurs biens.

Les candidats qui désirent concourir à l'obtention de ces prix, pourront se procurer tous les renseignements nécessaires à la préfecture et dans les sous-préfectures du Lot.

### Périodes d'instruction

Le ministre de la guerre vient de donner les ordres ci-après par télégramme aux généraux commandant de corps d'armée :

Les réservistes et territoriaux actuellement sous les drapeaux seront renvoyés comme suit :

Réservistes du premier appel : le vingt-troisième jour, à moins qu'appartenant aux classes 1901 et 1904, ils n'aient accompli qu'un an de service et n'aient pas encore fait de période.

Réservistes du deuxième appel : le dix-septième jour.

Territoriaux, le neuvième jour.

### Bourse du Travail

Le conseil d'administration de la Bourse du Travail organise pour le Samedi 18 avril, à 8 h. 1/2 du soir, dans la grande salle du 1<sup>er</sup> étage, une conférence publique gratuite avec le concours du citoyen Ilbert, secrétaire général de la Fédération nationale des planteurs de tabac, qui traitera : *Les relations entre les ouvriers de la ville et des champs.*

Le conseil d'administration organise également pour le Samedi 25 avril un grand Concert populaire gratuit avec le concours assuré des sociétés musicales et artistiques de la ville.

Nous en ferons connaître incessamment le programme.

Pour le bureau :

Le secrétaire général,  
Paul ALAUX.

### Suicide

Samedi soir, entre 4 et 5 heures, un groupe de jeunes gens, revenant de l'école, affirmant avoir aperçu un individu, inconnu d'eux, descendre le petit chemin qui conduit à la berge (Est) du pont Valentré, et arrivé là, se jeter résolument dans le Lot.

L'alarme aurait aussitôt été donnée, mais tout secours était inutile : l'inconnu avait disparu.

Des recherches ont lieu pour retrouver le corps du malheureux.

Voici quelques détails complémentaires au sujet de ce triste drame :

L'enquête a établi que la victime était un nommé Paganel Louis, âgé

de 53 ans, propriétaire dans la commune du Montat.

Paganel était embauché depuis quelque temps à l'équipe des terrassiers qui travaillent sur la voie du chemin de fer ; il habitait Cahors, sa femme et ses enfants habitent le Montat.

Samedi soir, il quitta son travail, emportant sa pioche qu'il abandonna sous la première pile (côté de Cahors) du Pont Valentré, puis se jeta dans le Lot.

Sont-ce des chagrins intimes qui ont poussé le malheureux à se noyer ? Est-ce par accident, qu'en allant satisfaire peut-être un besoin naturel, il est tombé dans l'eau ?

L'enquête n'a donné aucun résultat sur ce point, et la famille elle-même qui était à Cahors mercredi n'a pu donner la moindre indication.

Encore à cette heure, le corps de Paganel n'a pas été retrouvé : il faut dire que les recherches n'ont pas été poussées très activement.

### Avenir Cadurcien

A cause des permissions accordées à l'occasion des fêtes de Pâques, aux musiciens du 7<sup>e</sup> de ligne, notre Société musicale l'Avenir Cadurcien se fera entendre sur les allées Fénélon, dimanche, 19 avril courant, de 3 à 4 heures de l'après-midi.

A bientôt le programme.

## Nos DÉPÊCHES

### Télégrammes reçus hier :

Paris, 15 Avril, 1 h. 37 s.

### Tirage d'obligations

Au tirage de la ville de Paris 1869, le numéro 435.399 gagne 200.000 francs.

### Loterie de Tourcoing

Au tirage de la loterie de Tourcoing, le numéro 1.219.920 gagne 150.000 francs et le numéro 671.296 gagne 50.000 francs.

### Loterie des facteurs

Au tirage de la loterie des facteurs, le numéro 3.340.624 gagne 100.000 francs et le numéro 1.853.633 gagne 20.000 francs.

### Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 16 Avril, 1 h. 4 s.

### Contre les fraudeurs

Le tribunal correctionnel de Bar-le-Duc a condamné le boucher Lévy, à 1 an de prison, 500 francs d'amende, 3000 francs de dommages intérêts pour fourniture aux troupes de viandes avariées.

### Retour du Maroc

Le général Liautey arrivera demain matin à Paris : il sera reçu aussitôt par M. Clemenceau.

### Edouard VII en France

Le roi Edouard est arrivé à Paris hier soir : il en est reparti à 9 heures ce matin pour se rendre à Londres.

AGENCE FOURNIER.

## Arrondissement de Cahors

### Montouq

Chute de cheval. — Lundi, notre brigadier de gendarmerie partait en tournée avec le gendarme Cayrol. Son cheval, pris de frayeur s'étant emballé fut désarçonné. Dans sa chute il s'est fait des blessures qui, sauf complications, ne paraissent pas très graves.

### Sauzet

Changement de marché. — Le jeudi saint étant considéré comme jour férié, le marché hebdomadaire du jeudi se tiendra cette semaine, le lendemain vendredi 17 avril.

### Montcabrier

Foire. — Notre foire du 14 avril a été un peu moins importante que de coutume à cause des grands travaux de la saison. Voici les principaux cours de nos divers marchés :

Foirailaux boeufs. — Attelages de première catégorie, de 1.000 à 1.100 fr. ; boeufs moyens, de 850 à 900 fr. ; bouvillons, de 500 à 700 francs ; vaches de travail, de 600 à 800 francs, le tout la paire.

Marché aux moutons. — Moutons gras, de 35 à 40 francs ; brebis d'élevage, de 25 à 30 francs ; les agneaux de 18 à 20 francs, le tout la pièce.

Marché aux porcs. — Les porcs gras valent de 55 à 60 francs les 50 kilos : les jeunes porcs pour l'élevage sont toujours hors de prix.

Marché à la volaille. — Poulets de grains, 1 fr. ; poules, 90 centimes ; dindes et dindons, de 70 à 80 centimes ; pigeons, de 1 fr. à 1 fr. 25 ; lapins domestiques, 2 fr. 75 à 3 francs la paire ; les œufs, 60 centimes la douzaine.

Marché aux chevaux. — Place peu garnie ; peu d'affaires traitées.

Jardinage. — Apport important et cours ordinaires.

## Arrondissement de Figeac

### Figeac

Concert. — Le concert que devait donner l'harmonie les Artisans réunis dimanche dernier 12 avril, n'ayant pu avoir lieu à cause du mauvais temps, cette audition musicale est reportée au dimanche 26 avril, avec le même programme.

Combattants de 1870-71. — Nous apprenons avec plaisir que M. Seysses, architecte à Paris, chargé de l'exécution du monument élevé sur la place de la Raison, à la mémoire des soldats de l'arrondissement de Figeac morts pour la patrie pendant la guerre franco-allemande, vient de confier à notre compatriote M. Lala, marbrier de notre ville, l'exécution des inscriptions sur plaques de marbre destinées à garnir les parois du monument.

### Assier

La halte de Flaujac. — M. Doucet, conseiller municipal d'Assier, vient d'adresser à M. le préfet du Lot la lettre suivante :

« Assier, le 11 avril 1908

Monsieur le préfet,  
Par arrêté en date du 16 mars dernier, vous avez bien voulu me nommer membre de la commission d'enquête chargée de donner son avis sur le projet de construction d'une halte à Flaujac.

Ne pouvant espérer défendre utilement, au cours des délibérations, les intérêts particuliers de la commune d'Assier dont je suis conseiller municipal, je ne crois pas pouvoir accepter et j'ai l'honneur de vous adresser ma démission de membre de cette commission.

Veillez agréer, monsieur le préfet, l'expression de mes sentiments respectueux.

» L. DOUCET. »

### Cajarc

La foire. — Notre foire du 10 avril a été bien belle. Transactions nombreuses à des prix toujours élevés, surtout sur les porcelets et les agneaux. Voici les cours pratiqués :

Place du Foirail. — Veaux pour la boucherie payés à raison de 85 et 95 cent. le kilo ; vente lente sur les veaux de lait. Boufs gras, de 65 à 68 fr. les 100 kilos ; boeufs de travail, de 600 à 900 fr. ; vaches, de 350 à 600 fr. ; vaches laitières, de 500 à 700 fr. ; taurellons et génisses de 1 à 3 ans, de 400 à 600 fr. le tout la paire ; porcelets de 2 à 3 mois, de 25 à 50 fr. chacun ; les moutons gras, de 30 à 40 fr. ; brebis et agnelles pour l'élevage, de 20 à 35 fr. ; agneaux de 3 à 4 mois, de 18 à 22 fr. ; chèvres, de 15 à 40 fr. le tout la pièce.

Place du Pont et avenue de la Gare. — Les œufs, 70 cent. la douzaine ; poulets de grain, 1 fr. ; poules, de 80 à 90 cent. ; canards, 85 cent. ; dindons et dindes, de 70 à 80 centimes ; lapins domestiques, 45 cent. ; chevreaux, 40 cent. le tout le demi-kilo ; canelons de 3 à 8 jours, de 70 à 85 cent. chacun.

Halle aux grains. — Blé, de 18 à 19 fr. ; seigle, 15 fr. ; avoine, de 8 fr. à 8 fr. 25 ; maïs, de 16 à 17 fr. ; orge, de 12 à 13 fr. ; sainfoin, dit luzerne, 10 fr. ; pois pointus, 30 fr. ; haricots, de 25 à 35 fr. ; fèves, 15 fr. ; faverolles, de 15 à 16 fr. cerneaux de noix, de 50 à 55 fr. ; pommes de terre, 5 fr. ; châtaignes décortiquées, de 15 à 16 fr. le tout l'hectolitre.

Avenue de Cahors. — Plants de vigne greffés et racinés, de 6 à 12 fr. le cent ; boutures, 2 fr. le cent ; arbres fruitiers, de 50 cent à 1 fr. chacun.

Jardinage abondant et pas cher.

### Latronquière

Foire. — Notre foire du 10 avril a été très forte et surtout d'une grande importance : de nombreux marchands étalagistes, avaient très bien garni nos principales rues.

Tous nos divers marchés étaient très approvisionnés, mais principalement le foirail des bêtes à cornes, où il s'est traité de nombreuses affaires et à de bons prix.

Voici les cours pratiqués : Au foirail, vente très active. Boeufs d'attelages, de 800 à 1.000 francs ; vaches de trait, de 7 à 800 francs le tout la paire ; veaux pour la boucherie, 90 cent. le kilo.

Marché aux porcs. — Cochons gras, de 53 à 57 francs les 50 kilos ; cochons pour l'engrais, de 60 à 80 francs ; cochons de lait, de 30 à 40 francs, le tout la pièce.

Moutons, de 30 à 35 francs ; brebis, de 20 à 25 francs, le tout la pièce.

Volaille. — Poules, 70 centimes ; poulets, 70 centimes ; lapins domestiques, 50 centimes ; beurre, 70 centimes, le tout le demi-kilo ; les œufs, 60 centimes la douzaine.

En somme, très bonne foire pour les agriculteurs et pour les commerçants.

### Saint-Céré

Football Rugby. — Dimanche dernier a eu lieu un match-revanche amical de football entre les équipes premières de l'Union sportive gramatoise et du Stade Saint-Céréen.

Malgré une pluie presque continue, une foule nombreuse s'est rendue sur le terrain du Stade où avait lieu cette intéressante partie et n'a cessé d'encourager l'ardeur de nos jeunes et vaillants joueurs par ses applaudissements répétés.

Nous ne pouvons que féliciter ces intrépides équilibristes qui, bravant la pluie et ne se souciant que fort peu du mauvais état du terrain détrempé, ont su nous tenir en haleine pendant plus d'une heure.

La bataille s'est terminée à l'avantage du Stade, qui a marqué deux essais, soit six points à zéro.

Le soir, une agape fraternelle très bien servie par la parfaite cuisinière qu'est Mme Floirac de l'hôtel de France, où la gaieté n'a cessé de régner, fortement entretenue par des chansonnettes bien choisies et bien rendues, a terminé cette journée.

Au dessert, M. Martin, du stade saint-céréen, en un speech bien senti, a remercié la vaillante équipe gramatoise ; puis M. Bonnet, capitaine de cette dernière, a tenu à constater la parfaite camaraderie qui n'avait cessé de régner entre les deux camps, et souhaitant que les liens d'amitié qui les unissent se resserrent de plus en plus, a levé son verre à la prospérité des deux sociétés.

On s'est séparé en souhaitant bientôt de nouvelles et intéressantes parties-revanches.

Nous sommes heureux de remercier l'U. S. gramatoise, qui, malgré sa défaite, ne s'est pas départie de sa bonhomie, ainsi que notre éminent arbitre, M. Verdier, et les dévoués organisateurs ; ces intéressantes attractions étant malheureusement rares dans notre petite ville.

Comice agricole. — Voici les prix qui ont été décernés au concours d'animaux gras :

Veaux gras. — 1<sup>er</sup> prix, M. Gouzon, maire à Saint-Vincent ; 2<sup>e</sup> prix, M. Donadiou, propriétaire, au Domaine, près Saint-Céré ; 3<sup>e</sup> prix, M. Firmin Bastit, propriétaire à Saint-Jean-Lespinasse ; 4<sup>e</sup> prix, M. Jean-Pierre Lascoux, métayer à Saint-Céré ; 5<sup>e</sup> prix, M. Bernard Rougier, propriétaire à Saint-Médard-de-Présque ; 6<sup>e</sup> prix, M. Jean Devès, propriétaire à Frayssinhes ; 7<sup>e</sup> prix, M. Taurand, propriétaire à Molières ; 8<sup>e</sup> prix, M. Urbain Cayrol, propriétaire à Siramon (Saint-Céré).

Boeufs gras. — 1<sup>er</sup> prix, Jean Cancès, propriétaire au Treil, commune de Belmont, canton de Bretenoux ; 2<sup>e</sup> prix, M. Dautier, métayer de M. Depeyrot, au château de Presque, commune de Saint-Médard ; 3<sup>e</sup> prix, M. Jean-Pierre Ayroles, propriétaire à Gaubert-Prudhomme, canton de Bretenoux ; 4<sup>e</sup> prix, M. Henri Basset, propriétaire à Ségonzac, commune de Loubressac ; 5<sup>e</sup> prix, M. Ayroles, propriétaire à Pic, commune de Loubressac.

Après le concours, les beaux taureaux qui avaient été vendus l'année dernière par le bureau du comice, ont été exposés à côté des animaux ayant été primés et ces belles bêtes ont été admises des propriétaires, ainsi que de tout le public.

Foire dite des Rameaux. — Notre ancienne foire dite des Rameaux a conservé sa vieille renommée ; il y avait foule sur tous les marchés et les affaires ont été nombreuses. Notre foirail, en raison des concours qui ont eu lieu, était orné des plus belles bêtes de la région, aussi l'animation était grande. Voici les cours qui se sont pratiqués.

Place de la République. — Les veaux de lait ont subi une augmentation sur les derniers cours, ils se sont payés entre 0,90 et 1 fr. 20 le kilo ; les boeufs gras, de 36 à 44 fr. les 50 kilos ; les boeufs d'attelages, de 600 à 900 fr. la paire ; les boeufs d'élevage, de 400 à 600 fr. la paire ; les vaches, de 450 à 550 fr. la paire ; les porcelets, de 20 à 40 francs la pièce ; les porcs gras, de 54 à 60 fr. les 50 kilos.

Halle au blé. — Le blé s'est payé 15 fr. 25 ; le seigle, 11 fr. 75 ; l'avoine, 7 fr. ; le maïs, 16 fr. ; le sarrasin, 12 fr. 25 ; les pommes de terre, de 4 fr. 50 à 5 fr. 25 ; le tout le sac de 80 litres et prix moyen.

Place de l'Eglise. — Les poules se payent entre 2 fr. 50 et 3 fr. 50 la paire ; les canards, 5 fr. 50 la paire ; les pigeons, 1 fr. 10 la paire ; les lapins domestiques, de 1 fr. à 1 fr. 50 la pièce ; les œufs se sont payés 65 centimes la douzaine.

Place Cambetta. — Les moutons gras destinés à la boucherie se sont payés 35 et 40 fr. la pièce ; les moutons pour l'élevage, de 12 à 25 fr. la pièce.

## LE DÉPUTÉ D'ARCIS

Par H. DE BALZAC

### DEUXIÈME PARTIE

#### Lettres édifiantes

##### CHAPITRE VI

La comtesse de l'Estorade à madame Octave de Camps

Mais rien ne saurait le décider à reconnaître et à avouer l'espèce d'infirmité morale que révélait cette jalousie désordonnée et furieuse. Louise de Chauhieu, pour lui, a été la perfection même, et, par les côtés les plus excessifs de son imagination et de son caractère, elle lui paraissait encore adorable. Tout ce qu'il pourrait concéder, c'est que la personnalité et les actions de cette chère despote ne peuvent pas être pesées à la même balance que les actions et la personnalité des autres femmes. Il tient que Louise a été dans son sexe une exception glorieuse et qu'à ce compte, pour être comprise, elle peut avoir besoin d'être expliquée. Or, qui, mieux que moi, pour laquelle elle n'eût jamais de secret, pouvait se charger de ce soin ? J'étais donc priée de vouloir bien faire, à l'usage de monsieur

Dorlange, cette espèce de travail d'illustration, car, une fois l'influence de Madame Marie Gaston justifiée et admise, tout le procédé de son mari se trouvait naturellement amnistié.

Pour entrer dans le désir de monsieur Marie-Gaston, ma première idée fut d'écrire un mot à son ami le sculpteur et de l'engager à passer chez moi. Mais, tout bien réfléchi, il était à peine remis de sa blessure, et puis, dans cette convocation qui aurait d'avance un but déterminé, mon rôle de médiatrice ne prenait-il pas une solennité étrange ? Je m'avisai d'une autre forme, tous les jours on va visiter l'atelier d'un artiste. Accompagnée de Nais et de mon mari, je pouvais, sans être annoncée, arriver chez monsieur Dorlange, sous le prétexte de renouveler les instances qui déjà lui avaient été faites pour obtenir le concours de son talent. En ayant l'air de vouloir peser dans ce sens, du poids de mon influence féminine, j'avais une transition toute faite pour arriver au sujet véritable de ma visite ; ne m'approuvez-vous pas, chère madame, et les choses, comme cela, ne paraissent-elles pas très bien arrangées ?

En conséquence, moi et l'escorte que je viens de vous dire, le lendemain de ma belle résolution prise, nous arrivons à une petite maison d'agréable apparence, située rue de l'Ouest, derrière le jardin du Luxembourg, un des quartiers les

plus retirés de Paris.

Dès l'entrée, des fragments de sculpture des bas-reliefs, des inscriptions gracieusement enchâssées dans les murs, témoignent du bon goût en même temps que des occupations habituelles du propriétaire.

Sur le perron, décoré de deux beaux vases antiques, nous sommes reçus par une femme dont déjà monsieur de l'Estorade m'avait touché un mot. Le lauréat de Rome, à ce qu'il paraît, n'aurait pas voulu quitter l'Italie sans en ramener avec lui quelque agréable souvenir.

Espèce de Galathée bourgeoise, tantôt gouvernante, et tantôt modèle, représentant ainsi le pot-au-feu et l'art, cette belle Italienne, si l'on en croit certains propos indiscrets, serait appelée à réaliser dans le ménage de monsieur Dorlange l'idéal le plus complet de la fameuse femme pour tout faire, sans cesse annoncée par les *Petites-Affiches*. Pourtant, je dois me hâter de le dire : rien absolument dans l'apparence extérieure qui donne à deviner cet étrange cumul !

Une politesse sérieuse et un peu froide ; de grands yeux noirs veloutés, un teint légèrement orangé, une coiffure en bandeaux qui, par l'ampleur et le savant agencement de tresses luxuriantes, donne à deviner la plus magnifique chevelure ; des mains un peu fortes, mais d'une forme élégante et dont la blancheur dorée ressort sur le fond noir de la robe ;

celle-ci simple, mais ajustée de façon à faire valoir la remarquable beauté de la taille ; enfin, planant sur tout cet ensemble, un je ne sais quoi de fier et presque de sauvage, auquel on m'a toujours dit qu'à Rome se reconnaissent les femmes du Transjvre : Tel est le portrait de notre introductrice, qui nous fait pénétrer dans une galerie encombrée d'objets d'art par laquelle est précédé l'atelier.

Pendant que la belle gouvernante annonçait monsieur le comte et madame la comtesse de l'Estorade, monsieur Dorlange, dans un costume d'atelier assez pittoresque, et nous tournant le dos, se hâta de ramener un ample rideau de serge verte sur une statue à laquelle il travaillait avant notre venue.

Au moment où il se retourne et avant que j'ai eu le temps de l'envisager, imaginez mon étonnement en voyant Nais se précipitant vers lui, et avec une naïveté tout enfantine se jeter presque à son cou en s'écriant :

— Ah ! c'est vous le monsieur qui m'a sauvée !

— Comment ! le monsieur qui l'a sauvée ? Mais à ce compte monsieur Dorlange se trouverait donc être ce fameux inconnu ? Oui, madame, tout d'abord connu Nais, je constatai que c'était lui. — Mais s'il était l'inconnu, il était aussi le fameux. — Oui, madame, le hasard, qui est bien souvent le plus habile des ro-

manciers, avait voulu que monsieur Dorlange fût tout cela, et dès ma dernière lettre, à ce qu'il me semble, vous auriez dû vous en douter, rien qu'à la manière un peu prolixe dont je vous déduisais sa vie. — Mais alors, vous, ma chère comtesse, tombée ainsi dans son atelier !... — Moi ! madame, ne m'en parlez pas, émue, tremblante, rougissant, palissant un moment je dus offrir un spectacle du dernier désordre qui se puisse imaginer.

Heureusement mon mari se langua dans un compliment assez compliqué de père heureux et reconnaissant. Pendant ce temps, j'eus le loisir de me remettre, et quand à mon tour, je dus prendre la parole, j'avais installé sur mon visage un de mes plus beaux airs de l'Estorade, comme il vous plaît de les appeler ; vous savez, je marque alors vingt-cinq degrés au dessous de zéro et ferais geler la parole sur les lèvres du plus ardent des amoureux. J'espérais ainsi, tenir monsieur l'artiste à distance et faire obstacle à ce qu'il s'avisât de prendre avantage de ma sottise présence chez lui.

Quant à monsieur Dorlange, il me parut bien moins troublé que surpris de la rencontre ; puis, comme si, au gré de sa modestie, nous le tenions trop longtemps sur le chapitre de notre gratitude, pour couper court, changeant brusquement de propos :

— Mon Dieu ! madame, me dit-il, puisque nous sommes plus que nous l'avions

pensé en pays de connaissance, oserai-je

me permettre une curiosité ?

Je crus sentir la griffe du chat s'apprêtant à jouer avec sa proie ; aussi répondis-je :

— Les artistes, si je suis bien informée ont souvent des curiosités assez indiscrettes.

Et je mis, à accentuer cette allusion une nuance bien marquée de sécheresse

## Arrondissement de Gourdon

Gourdon

**Concours de tir.** — Dimanche dernier, comme nous l'avions annoncé en son temps, a eu lieu, dans la cour de l'école de garçons, le concours de tir. Tout d'abord, nous tenons à féliciter les organisateurs et particulièrement M. Matival, pour son tact à mettre à la disposition des tireurs tout ce qui leur était nécessaire, ne voulant pas, par exemple, les astreindre à un tir uniforme, chacun étant libre de le faire, distance gardée dans telle ou telle position.

De neuf heures du matin à cinq heures du soir, les tireurs n'ont cessé de se presser sur le champ de tir. Aussi croyons-nous savoir que l'œuvre entreprise par MM. les Instituteurs du cours complémentaire aura eu un bon début, et que la recette fut bonne.

Nous donnons ci-après le classement général des lauréats du concours :

1<sup>er</sup> prix, M. Colin, vendeur de journaux; 2<sup>e</sup>, M. Duvet, huissier; 3<sup>e</sup>, M. Emile Grangé, étudiant; 4<sup>e</sup>, M. Paul Laurié, élève du cours complémentaire; 5<sup>e</sup>, M. Georges Taste, élève du cours complémentaire; 6<sup>e</sup>, M. Albert Laurié, négociant; 7<sup>e</sup>, M. Amat, employé à la Compagnie d'Orléans; 8<sup>e</sup>, M. Cambon, Compagnie d'Orléans; 9<sup>e</sup>, M. Pradère-Couderec, clerc d'avoué; 10<sup>e</sup>, M. Marcel Taste, étudiant; 11<sup>e</sup>, M. Garcia, photographe; 12<sup>e</sup>, M. Rivière, chef de musique; 13<sup>e</sup>, M. Emile Malbec, receveur municipal; 14<sup>e</sup>, M. Hubert Courounet; 15<sup>e</sup>, M. Teulière, employé de commerce.

En outre, un classement a été fait parmi les élèves du cours complémentaire qui avaient participé au concours. Nous donnons ci-après ce classement :

1<sup>er</sup> Paul Laurié; 2<sup>e</sup> Georges Taste; 3<sup>e</sup> Hubert Courounet; 4<sup>e</sup> Louis Villars; 5<sup>e</sup> Albert Cassagnes; 6<sup>e</sup> Roger Arrioste.

**Tribunal correctionnel.** — Audience du 13 avril. — C'est d'abord Marie Carrière, épouse Calmon, de Montfaucon, qui a voulu faire murer une cave appartenant à Marie Pradel. Celle-ci ayant voulu s'y opposer a été bouclée et frappée; sans l'intervention du garde champêtre, elle aurait passé un mauvais quart d'heure. « Marie Carrière est une exaltée. Ce n'est pas une femme c'est un lion », vient dire le garde-champêtre. Ce n'est d'ailleurs, pas la première fois qu'elle agit ainsi, ce ne sera pas non plus la dernière. Le tribunal la condamne par défaut à deux jours de prison et aux dépens.

Sylvain Soullé était poursuivi pour délit de chasse sans permis. Délit insuffisamment établi; relaxé sans dépens après plaidoirie de M<sup>e</sup> Serres.

— Viennent ensuite les frères Capy, cultivateurs aux Lavandes, commune de Payrignac. Le plus jeune, Jean Elie, est sur le banc des prévenus. Le 15 mars, à la suite d'une discussion provoquée par son frère Julien, il a asséné sur la tête de celui-ci un coup de fourche qui l'éten-dit ensanglanté sur le sol. Vieille haine de famille. Les deux frères sont aussi violents l'un que l'autre. Le moindre incident les jettera de nouveau l'un sur l'autre. A l'audience le prévenu invoque le cas de légitime défense. Menacé par son frère, il n'a frappé que pour éviter d'être frappé lui-même. Bien défendu par M<sup>e</sup> Alibert, Jean-Elie Capy s'en tire avec 100 francs d'amende sans bénéfice de la loi de sursis.

— Une autre affaire de coups et blessures. Celle-ci s'est produite à Gourdon le 28 mars, au restaurant Mazet, au cours d'une discussion, le sieur Battu a donné un coup de poing à Sisterne, maçon à Saint-Orq-Bel-Arbe. Le patron de l'établissement les a séparés en entraînant Battu dehors. Mais pendant ce temps là le beau-père et les beaux-frères de Battu se sont acharnés sur Sisterne et l'ont traîné dehors en lui faisant descendre l'escalier de pierre, tiré par les pieds, la tête comptant toutes les marches. Cependant Battu comparait seul; son beau-père, Malgouyart, et ses beaux-frères n'ont pas été inquiétés. M<sup>e</sup> Alibert défend très habilement son client qui obtient le bénéfice de la loi Bérenger pour la peine de 50 fr. d'amende qui est prononcée.

— C'est enfin une autre bataille entre frères et beaux-frères qui amène sur le banc des prévenus le nommé Sourzat, cultivateur à Caminel, commune de Fajoles. Affaire qui n'a aucune gravité ainsi que le fait remarquer M<sup>e</sup> Alibert, défenseur. Le prévenu est condamné à 25 fr. d'amende et aux dépens mais avec bénéfice de la loi de sursis.

### Labastide-Murat

**Foire du 13 avril.** — Malgré sa coïncidence avec celle de Catus, notre foire a été passablement bonne; tous les foirails étaient bien garnis, mais les transactions lentes; tendance à petite diminution dans les prix, excepté sur les petits porcs, de 2 à 3 mois, qui se vendent de 40 à 50 fr. pièce.

### Le Bastit

**Monsieur le directeur,**  
J'ai l'honneur de vous adresser ma réponse à l'attaque dont je suis l'objet comme maire et comme homme dans le Journal du Lot du 12 avril.

Cette réponse, vous voudrez bien l'insérer dans votre prochain numéro.

Votre correspondant anonyme m'accuse : d'avoir refusé par trois fois à Marie Jouclas veuve Poujade, de constituer son dossier, en vue d'obtenir le bénéfice de la loi d'assistance des vieillards; d'avoir ainsi voulu me payer « le malin plaisir, de retarder, afin que de quelques jours, satisfaction ne fût donnée à la mère d'un bon démocrate. »

Voici les faits : ils prouvent que votre correspondant se trompe ou ment :

Le 16 février, je convoquai le bureau d'assistance le matin; et le conseil municipal le soir, pour examiner les demandes de pensions ou de secours.

A cette date il n'existait pas de demande Marie Jouclas veuve Poujade. Le 20 février la veuve Poujade me présentait un certificat du médecin dont elle me demandait de légaliser la signature, sans me dire à quel usage elle destinait ce certificat.

Cela ne me regardait en rien, bien entendu; mais ce qui me regardait, c'était de ne pas légaliser à la légère une signature dont l'authenticité ne m'était pas connue.

Le 26 février nouvelle visite de la veuve Poujade me demandant de lui délivrer : 1<sup>er</sup> son extrait de naissance; 2<sup>e</sup> un certificat de bonne conduite, sans me dire quel emploi elle voulait en faire. Je n'avais pas plus à lui demander qu'elle n'avait à me le dire; je n'avais qu'à délivrer ces deux pièces; et le lendemain, 27, le fils Poujade venait les retirer.

Le 4 mars, la veuve Poujade me présentait de nouveau le certificat du médecin, en me priant d'en légaliser la signature. Mes renseignements me permettaient ce jour-là d'accorder la légalisation; et je le fis.

Le 11 mars le fils Poujade écrivait à Monsieur le Préfet une lettre pour lui envoyer le dossier de sa mère et dénoncer le maire du Bastit comme ayant refusé d'accueillir et de soumettre au bureau d'assistance, la demande de pension de la veuve Poujade.

Cette dénonciation était certifiée conforme à la vérité par Larrauffie, conseiller municipal et membre du bureau d'assistance.

Le 13 mars, Monsieur le Sous-Préfet me transmettait le dossier Marie Jouclas veuve Poujade, avec la lettre de dénonciation, le tout accompagné de cette mention : « transmis à M. le Maire du Bastit, avec prière de soumettre la demande ci-jointe à la commission d'assistance et ensuite au conseil municipal. »

Le 16 mars, je profitai de la présence de M. le Sous-Préfet au conseil de révision, pour le renseigner et lui demander son avis. M. le Sous-Préfet me dit : « Vous n'avez qu'à examiner cette demande à la session de mai. »

Le 5 avril je convoquai le bureau d'assistance, un mois avant la session de mai, conformément à la loi; je lui soumis le dossier de la veuve Poujade, et, naturellement, je profitai de l'occasion pour reprocher à Larrauffie d'avoir signé une accusation qu'il savait absolument fautive. De cet exposé il résulte clair comme le jour :

1<sup>o</sup> Qu'à aucun moment aucune demande de secours ou de pension ne m'a été adressée par Marie Jouclas, veuve Poujade.

2<sup>o</sup> Que tout le dossier a été constitué en dehors de moi, envoyé directement par l'intéressé à M. le Préfet, à mon insu, et sans que j'ai jamais été prié de le constituer moi-même.

3<sup>o</sup> Que le sieur Poujade et le sieur Larrauffie ont affirmé à Monsieur le Préfet, une chose qui était fautive, qu'ils savaient tous les deux être fautive.

Ces procédés-là ne se qualifient pas pour la bonne raison qu'ils sont inqualifiables; mais ceux qui les emploient se disqualifient.

J'ai voulu que les habitants du Bastit sachent le détail de toute cette affaire. Ils me connaissent dans l'exercice de mes fonctions, je ne fais acception ni de personnes ni de partis.

Je prends la responsabilité de mes actes administratifs devant mes chefs et devant mes administrés; mais je n'entends pas qu'on les dénigre.

Veillez agréer Monsieur le Directeur l'expression de mes sentiments distingués.

**Le maire du Bastit,**  
HEREL.

### Souillac

**Les prévoyants de l'avenir.** — Pour se conformer à la coutume suivie depuis sa fondation, la Société de retraites des Prévoyants de l'avenir (section de Souillac) a célébré sa fête annuelle par un banquet qui a eu lieu dimanche soir, à sept heures, à l'hôtel des Ambassadeurs, tenu par M. Paul Bouygués.

Quarante convives avaient répondu à l'appel des organisateurs. Le banquet, présidé par M. Joachim Maury, caissier de la Caisse d'épargne, dont on connaît le dévouement à la cause mutualiste, a été empreint de la plus franche gaieté.

Plusieurs toasts ont été portés : tous ont été accueillis par les applaudissements unanimes de l'assistance.

### Gignac

**Echos des élections.** — La campagne électorale est virtuellement ouverte à Gignac. De part et d'autre les partis prennent leur formation de combat.

Du côté républicain il y a eu dimanche dernier une belle manifestation républicaine. Le Comité avait convoqué tous ses membres en assemblée générale à l'effet d'élaborer une liste républicaine et de prendre des mesures pour écraser définitivement la réaction qui ose relever la tête.

Au début de la séance il a été décidé qu'on procéderait au vote à bulletin secret, et que les 12 citoyens qui arriveraient en tête seraient ceux qui auraient mission de représenter le parti républicain à l'élection du 8 mai.

Sur 95 votants, c'est pour ainsi dire à l'unanimité que les 8 conseillers républicains sortant furent désignés ainsi que quatre autres pour remplacer 2 conseillers qui ne se représentent pas et deux réactionnaires qui furent élus par surprise il y a 4 ans au 2<sup>e</sup> tour.

Après la proclamation du résultat qui fut souligné par d'unanimes bravos, notre dévoué Président prit la parole pour remercier les membres du Comité d'être venus en aussi grand nombre et d'avoir par leur discipline déjoué les manœuvres de la réaction.

« Plus que jamais il faut, dit-il serrer les rangs pour marcher à la victoire il faut bien oublier les dissensions personnelles et n'avoir qu'un idéal le triomphe de la République. »

La fin de son discours fut accueillie par un tonnerre d'applaudissement.

Les réactionnaires qui excomptaient et ne ménageaient rien pour qu'une division surgisse entre le Comité et les 8 conseillers sortant furent atterrés lorsqu'ils apprirent que le plus parfait accord régnait entre tous les républicains. Aussi on voit à leur mines qu'ils ont la ferme conviction qu'un échec des plus lamentables se prépare pour eux.

Quelle veste mes amis vous empoignerez le 3 mai !!!

K 1000

### Saint-Sozy

**Accident.** — Lundi dernier, le gendarme Lavinal, de la brigade de Souillac, se trouvant de service à la foire de St-Sozy, fut victime d'un accident grave.

Son cheval, subitement effrayé, se cabra et s'abattit sur son cavalier qui fut grièvement contusionné.

Transporté en voiture à Souillac, le blessé qui se plaint de lésions internes, y reçut les soins du docteur Ribière.

### Saint-Germain

**Foire.** — La foire de Saint-Germain du 22 avril ne se tiendra que le 24 avril à cause de la coïncidence avec celle de Gourdon, qui aura lieu le 22 avril.

## Chez nos voisins

### Lot-et-Garonne

#### FUMEL

Les meneurs de Fumel redoutent le développement possible du quartier de l'usine à Libos, à mon avis ils ont tort; il s'y bâtit forcément des maisons. La population augmentant devra s'approvisionner à Fumel, que désignent toujours aux acheteurs l'importance et l'assortiment considérable de ses magasins. Ces messieurs prévoient avec terreur l'installation dans la plaine, de nouveaux commerçants. Mais, ces derniers, n'auront jamais un stock suffisant pouvant suffire aux goûts des clients. Par l'importance de ses foires et marchés, Fumel restera toujours le seul centre influent, gros fournisseur des agglomérations suburbaines. J'entends souvent dire :

Libos est à redouter; voyez ces marchés aux prunes. Je ne puis nier l'évidence. Mais pouvez-vous empêcher cette localité d'être au centre d'un réseau de routes admirables permettant un apport facile des produits du sol. Les marchés du jeudi sont créés depuis 70 ans. L'indifférence de la population les avait laissés dans le marasme.

Les transactions de plus en plus importantes faites sur la prune les ont fait revivre. Il n'y a là aucune haute intervention. Mais il est certain que l'argent touché par les propriétaires à ces marchés va, en large partie, alimenter la caisse des commerçants de Fumel.

Les dirigeants de la politique ou de la municipalité font-ils leur devoir vis-à-vis du quartier de l'Usine et surtout de Libos. Non, ce malheureux bourg, si envié de tous, voit sans cesse ses intérêts compromis.

Coupé en deux par le ruisseau La Lémance, ses revenus sont absorbés par Monsempron et Fumel. Cette dernière section compte environ 80 ménages et 300 habitants. Combien, Messieurs les dirigeants, accordez-vous de conseillers à cette importante fraction? Un seul. Est-ce juste et démocratique? Vous vous dites républicains et, de par votre vote autocratique vous triplez à votre profit le nombre de vos représentants au Conseil. Que coûtent à vos finances les sections du Passage, de l'Usine et de Libos. Néant. Pas de chemins vicinaux, pas de places, pas de monuments à entretenir. A Libos, une seule fontaine, que votre négligence laisse démolir, privant ainsi en été, la population de l'eau indispensable. Vos rues sont brillamment éclairées. Mais du Passage à Libos les lampes très mal entretenues, espacées à de centaines de mètres, ne donnent plus aucune lumière. Vous avez l'eau à profusion. Mais sa distribution cesse à mi-côte. Pourquoi cette différence entre Condat et la partie du Passage à Libos. Pourquoi privez-vous cinq cents contribuables des bienfaits que vous administrez si largement.

En agissant ainsi, vous foulez aux pieds non seulement les vrais principes de fraternité républicaine et sociale, mais vous faites œuvre d'imprévoyance commerciale en mécontentant et éloi-

gnant de vous une fraction très importante de consommateurs.

Votre intransigence est donc nuisible à vos intérêts et à ceux dont vous briguez les suffrages.

(A suivre).

### Succès scolaire

Nous apprenons avec plaisir que le jeune Delquie, fils de notre sympathique receveur des contributions indirectes et élève de notre école laïque de garçons, a brillamment et avec succès subi les difficiles épreuves du concours qui eut lieu il y a quelques mois pour les indirectes.

Ce succès ajouté à tant d'autres est le meilleur éloge que l'on puisse faire de notre école communale, si sagement dirigée par M. Favières, notre sympathique instituteur.

## Variétés

# NOUVELLE

par Pierre BERYL

### Reprise

— De la part de Madame Saint-Rémy, annonça obséquieusement un domestique.

Madame Sorignac prit le billet parfumé que lui tendait le serviteur, en fit sauter le cachet et lut :

« Ma chère amie, nous applaudissons, mon mari et moi joyeusement à l'heureuse idée que vous avez eue d'organiser la chasse à laquelle vous nous conviez. »

« Demain, nous serons sans faute des vôtres. »

« J'ai chez moi actuellement le jeune et déjà célèbre avocat parisien, Robert Frémont, que des relations d'affaires ont rendu l'ami de mon mari. »

« D'ailleurs, notre hôte ne doit pas être, un inconnu pour toi car, hier encore, il me déclarait avoir eu à une époque d'excellents rapports avec ta famille. »

« Je m'autoriserais donc de ce fait pour l'amener également demain avec nous, persuadée que tu ne m'en vaudras pas d'avoir accru le nombre de vos invités d'une personnalité aussi marquante, d'un causeur aussi séduisant, d'un mondain aussi distingué. »

« A demain, »

» MARGUERITE. »

La foudre serait tombée à ses pieds que Jeanne Sorignac n'aurait pas été plus impressionnée qu'elle le fut à cette lecture.

Elle en éprouva un choc, une commotion qui déterminèrent chez elle comme un étourdissement, un vertige... Comment... Robert chez elle... Etait-ce possible?... Ainsi, dans quelques heures, elle allait se retrouver en face de cet homme qu'elle avait si profondément aimé, qui lui-même avait été si épris d'elle et dont la cruelle destinée l'avait irrévocablement éloignée!...

Elle eût un premier geste d'incrédulité.

— Je rêve! pensa-t-elle.

Mais sa main froissait nerveusement le papier qui lui apportait la saisissante nouvelle. Elle n'avait plus qu'à se rendre à l'évidence....

Il ne fallait du reste pas songer à éviter la rencontre; c'eût été certainement courir aux commentaires les plus malveillants. Jeanne savait trop bien à quoi s'en tenir sur la mentalité de ce monde au milieu duquel elle vivait et qui est constamment à l'affût des situations qui portent aux critiques acerbes de son oisive méchanceté.

Elle se rappela soudain le serment que lui avait fait un jour Robert, lorsque les deux jeunes gens s'étaient clairement rendu compte qu'un abîme infranchissable les séparait. Pris d'un scrupule d'honnête homme, dans un sublime élan de grandeur d'âme, ne voulant pas plus longtemps risquer de compromettre son amie, Robert lui avait juré de s'éloigner, de ne plus la revoir et jusqu'à ce jour, il avait tenu parole.

Il était allé à Paris continuer ses études de droit qu'il avait brillamment terminées. Depuis, il avait trouvé le temps d'aller faire un séjour en Allemagne pour y accomplir des recherches, dont la publication lui avait valu une première notoriété. Il s'était ensuite jeté corps et âme, stimulé par une ardeur que ses plus proches n'arrivaient pas à expliquer, dans la lutte âpre du barreau, où sa valeur l'avait rapidement imposé; il avait été mêlé ces temps derniers à tous les retentissants procès qui défrayaient l'opinion et la presse.

Jeanne Sorignac se souvint de tout cela.

Si donc, se dit-elle, Robert réapparaissait devant elle, si de nouveau il était jeté dans son existence, c'était malgré lui, contraint par une fatalité inéluctable que rien ne saurait arrêter. Et elle eut, dès lors, l'impression

**ATTENTION!** Voici l'unique paquet du Vrai **Café de Malt Kneipp** (Orges maltées torréfiées à l'essence de café par procédé breveté)

**Le Roi des succédanés du Café. Le plus Hygiénique. Le Meilleur Marché.**

**REFUSEZ** obstinément tous les autres paquets que certains marchands veulent vous vendre pour gagner gros, mais dont la plupart contiennent des orges de mauvaise qualité, mal préparées, sans goût ni propriétés hygiéniques!

**Ne vous laissez pas tromper!**

**EXIGEZ CE PAQUET** portant le Portrait de Kneipp de la C<sup>ie</sup> F<sup>de</sup> du MALT KNEIPP, à Juvvisy (Seine-et-Oise).



## Bibliographie

**LA NATURE.** Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire et illustré Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n<sup>o</sup> 1821, du 18 avril 1908.

Le bassin d'essai des carènes de la marine française, par Sauvair Jourdan. — Machine à débiter les pavés de bois, par Jacques Boyer. — L'utilisation industrielle de l'azote atmosphérique, par A. Trolier. — La mission du Haut Logone, par Maurice Reclus. — Académie des sciences; séance du 13 avril 1908, par Ch. de Villadeuil. — L'aurore boréale du 26 mars 1908, par Lucien Ridaux.

Ce numéro contient un supplément de 21 gravures avec le bulletin météorologique de la semaine.

### Adresse complète à Villeneuve

Nous donnons le nom, la rue, le numéro et la localité; il ne vous reste qu'à aller voir pour qu'il vous soit confirmé ce qui suit : M. M. Gaillard, 30, rue de Casseneuve, à Villeneuve-sur-Lot, nous dit : « Je me plaignais déjà fréquemment de rhumatismes dans les membres et les articulations quand il y a cinq ans, j'attrapai un refroidissement. Mes urines étaient troubles, épaisses et foncées; la nuit, je dormais d'un sommeil agité, et à plusieurs reprises les douleurs me tenaient d'une façon si aiguë dans tout le dos, principalement au niveau des reins que mon travail me devenait fort pénible. Le matin j'étais fréquemment pris d'oppression et d'éblouissements, j'avais mauvais appétit et je perdais mes forces. Dernièrement lors d'une forte crise, on m'indiqua les Pilules Foster pour les Reins, vendues à la pharmacie Orliac, à Cahors, comme devant me donner un soulagement immédiat. J'en fis venir, et bientôt je me trouvais beaucoup mieux; en moins de deux semaines mes grandes douleurs de reins étaient presque disparues et à présent je me porte très bien. Je certifie exact ce qui précède et vous autorise à le publier. »

Etes-vous forcé de continuer votre travail chaque jour avec acharnement quand vous sentez que vous auriez plutôt besoin de votre lit? Votre dos vous fait-il souffrir? Appréhendez-vous de vous baisser? Sentez-vous des douleurs dans vos muscles et de la raideur dans vos articulations? Vos nerfs sont-ils facilement excités? Les changements de temps vous affectent-ils? Souffrez-vous de tous ces ennuis ou seulement de quelques-uns d'entre eux? Faites-y attention à temps; ce sont de sérieux avertissements de maladies de reins encore plus sérieuses. Les Pilules Foster pour les Reins sont recommandées pour toutes les formes de la maladie des reins et de la vessie. On trouve les Pilules Foster (marque originale) chez tous les pharmaciens, 3 fr. 50 la boîte; 19 fr. les six ou franco contre mandat; Spécialités Foster, H. Binac, Pharmacien, 25, rue Saint-Ferdinand, Paris. Dans l'intérêt de votre santé, si vous voulez avoir un bon résultat, exigez la véritable boîte avec la signature « James Foster » et refusez toute imitation ou substitution. 20

## LES HÉMORROÏDES

Peu de personnes ignorent quelle triste infirmité constitue les hémorroïdes, car c'est une des affections les plus répandues; mais comme on n'aime pas à parler de ce genre de souffrances, même à son médecin, on sait beaucoup moins qu'il existe un médicament, l'**Élixir de Virgiate Nyrdahl**, qui les guérit radicalement et sans aucun danger. On n'a qu'à écrire Nyrdahl, 20 rue de la Rochefoucauld, Paris, pour recevoir franco la brochure explicative. On verra combien il est facile de se débarrasser de la maladie la plus pénible, quand elle n'est pas la plus douloureuse. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Exiger sur l'enveloppe de chaque flacon, la signature de garantie Nyrdahl.

## Occasion !!

**A CÉDER** de suite en Tante pour cause de santé **Bonne Imprimerie et Papeterie** en pleine prospérité pour la moitié de la valeur du matériel. Peu de concurrence! Situation sûre et d'avenir! Facilités de paiement avec références.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. Aimé RICHET, 18, rue Gustave Rodand, à Limoges.

## A VENDRE

POUR CAUSE D'ACHAT D'AUTOMOBILE un COUPÉ

Très léger, en excellent état. S'adresser au Bureau du Journal.

**Chemin de fer d'Orléans**

Semaine Sainte, Fêtes de Pâques  
ET PRINTEMPS 1908

**VOYAGES EN ESPAGNE**

Billets aller et retour à prix réduits

En vue de faciliter les voyages que de nombreux touristes font chaque année en Espagne, à l'occasion de la Semaine Sainte, des Fêtes de Pâques à Madrid et de la Foire de Séville, du 18 au 22 Avril, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi et les Compagnies espagnoles intéressées, délivre des billets aller et retour à prix très réduits pour Madrid et pour Séville, au départ de Paris et de toutes les gares et stations de son réseau.

Ces billets sont délivrés du 4 avril au 15 mai et sont indistinctement valables pour le retour jusqu'au 15 Juin inclus, dernière date pour l'arrivée du voyageur à son point de départ, même si le voyage a été commencé après le 15 mai.

Les prix sont les suivants :

1° POUR MADRID, prix 150 fr. en première classe, 105 fr. en 2° classe. avec faculté d'arrêt à Bordeaux, Bayonne, Hendaye et sur tous les points du parcours espagnol.

Les porteurs de ces billets trouveront à Madrid des billets d'aller et retour à prix très réduits leur permettant de visiter l'Escorial, Avila, Ségovie, Tolède, Aranjuez et Guadalajara.

2° POUR SÉVILLE, prix, 190 fr. en 1° classe, 135 fr. en 2° classe, avec faculté d'arrêt à Bordeaux, Bayonne, Saint-Sébastien, Burgos, Valladolid, l'Escorial, Madrid, Aranjuez, Castillejo Baëza et Cordoue.

Excursions en Andalousie. — Les porteurs de ces billets trouveront à Cordoue et à Séville des billets d'excursions valables 30 jours pour Xérès, Cadix et Grenade, avec retour à Séville ou Cordoue. Ces billets, comportant des arrêts facultatifs dans toutes les gares, sont émis du 8 avril au 15 mai, aux prix très réduits de 63 pesetas en 1° classe et de 47 pesetas en 2° classe (la peseta vaut environ 0 fr. 88 c.)

Les voyageurs munis de billets de 1° classe pour Madrid ou Séville auront la faculté de prendre jusqu'à Madrid le train de luxe « Sud-Express », à la condition de payer, en outre des prix ci dessus, le supplément ordinaire pour le parcours effectué dans ce train.

**ATTENTION à la FRAUDE**



Tout paquet  
qui ne porte pas  
le rond bleu

**VICHY-ÉTAT**

n'est pas  
du VÉRITABLE

**SEL VICHY-ÉTAT**

Refusez-le  
et exigez dans une bonne Pharmacie  
un paquet SEL VICHY-ÉTAT 0<sup>f</sup>. 10 pour un litre d'eau

**M<sup>me</sup> ROBERTI, Célèbre Voyante**  
SOMNAMBULE ET GRAPHOLOGUE

**Diplômée et Hors Concours (1900)**

M<sup>me</sup> ROBERTI conseille sur toutes choses. Ses fréquentes relations avec les Fakirs lui donnent le pouvoir de dominer en tout. Divorces, Procès, Mariages, Maladies, Chances aux Loteries, Sorts jetés, Malheurs sur le bétail, enfin tout ce qui intéresse.

Reçoit de 8 heures du matin, à 7 heures du soir

Prix de la consultation très modéré

Place GALDEMAR, 9 (En face la Halle). — CAHORS

**A VENDRE**

Une Locomobile 6 chevaux  
et son bateau à double nettoyage  
(Système de la Société Française)

Une autre LOCOMOBILE 8 chevaux  
DE LA MÊME MAISON

Une Remsonn 12 chevaux  
S'adresser à M. PONS Fils, mécanicien à Saint-Pierre-Lafeuille.

**L. MAURY**

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris  
Lauréat de l'École Dentaire de France  
Successeur de BAKER  
75, Boulevard Gambetta  
Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait  
et entièrement garanti

**A. WILCKEN**

CHIRURGIEN-DENTISTE  
DIPLOMÉ  
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE  
L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS  
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA  
ET DE  
L'ÉCOLE NORMALE  
D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.  
69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI  
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS  
IL GARANTIT SON TRAVAIL  
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR  
LUI-MÊME

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT

**Grande Pharmacie  
de la Croix-Rouge**

**BOULEVARD GAMBETTA — CAHORS**  
(EN FACE LE THÉÂTRE)

**LA MIEUX APPROVISIONNÉE DE LA RÉGION**

**PRIX LES PLUS RÉDUITS. — MÉDICAMENTS DE PREMIER CHOIX**

Pharmacie spéciale pour la préparation des ordonnances

Huile de Foie de Morue de Norvège. — Vins de Quinquina, Kola, Coca, titrés

OBJETS DE PANSEMENT ET D'HYGIÈNE

BANDAGES. — BAS A VARICES. — DOUCHES D'ESMARCK

Pâte dentifrice. — Elixir dentifrice. — Eau de Cologne extra

Savon de toilette anglais marque GIBBS

**Paul GARNAL**

PHARMACIEN DE 1<sup>re</sup> CLASSE

Membre du Conseil départemental d'Hygiène du Lot

Inspecteur des Pharmacies du Lot

**Le Reconstituant et le Dépuratif**

**LE PLUS ÉNERGIQUE ET LE PLUS AGRÉABLE A PRENDRE**

est sans contredit

**LA PHOSPHIODE**

La PHOSPHIODE, introduite dans l'organisme, est de suite assimilée et remplace avantageusement l'Huile de Foie de Morue.

Cette préparation, d'une assimilation parfaite, présente l'avantage de faire absorber l'Iode à l'état de nature et de pouvoir être absorbée par les estomacs les plus délicats. Elle renferme, en outre, du Phosphate de Chaux ASSIMILABLE et, dans chaque flacon, les principes médicamenteux contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue, ce qui permet aux Médecins de l'ordonner, été comme hiver, à la place de l'Huile de Foie de Morue.

Elle doit être prise par tous ceux, enfants ou grandes personnes, qui ont à redouter, la phthisie, les rhumatismes, les maladies de poitrine, les maladies des os, les engorgements ganglionnaires.

Elle est le grand remède pour hâter le retour des forces, stimuler l'appétit, fortifier les bronches.

**Grande Pharmacie de la Croix-Rouge, CAHORS**

**Imprimerie A. Coueslant**

1, Rue des Capucins, CAHORS

**IMPRIMEUR :**

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais  
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE  
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue  
du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux  
des Associations des Anciens Elèves :  
de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,  
DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURICES DE LA SEINE,  
du Lycée Fénelon et du Lycée Molière  
de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

12 PRESSES

INSTALLATION

A vapeur et à l'électricité.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

**CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS**

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

**CARTES DE VISITE**

PRIX MODÉRÉS